

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action
suivante : ACTIONS DE FORMATION

Initiation à la lutte contre les violences intrafamiliales.

**Livret
stagiaire**

**CIDFF
des
Yvelines**

**RELAIS DE L'ÉGALITÉ
(ERRE)**

Conflit \neq Violence

→ *Le pouvoir*
dans le conflit c'est avoir le pouvoir sur la situation.



dans les violences c'est avoir le pouvoir sur l'autre.

→ *L'intention*
dans le conflit en cas de désaccords, l'intention est de convaincre l'autre du bien fondé de son point de vue.



dans les violences le désaccord n'est qu'un prétexte, la véritable intention est de prendre le contrôle sur la victime.

→ *La persistance*
dans le conflit les désaccords sont ponctuels, ils ne sont pas planifiés, même si des sujets peuvent revenir.

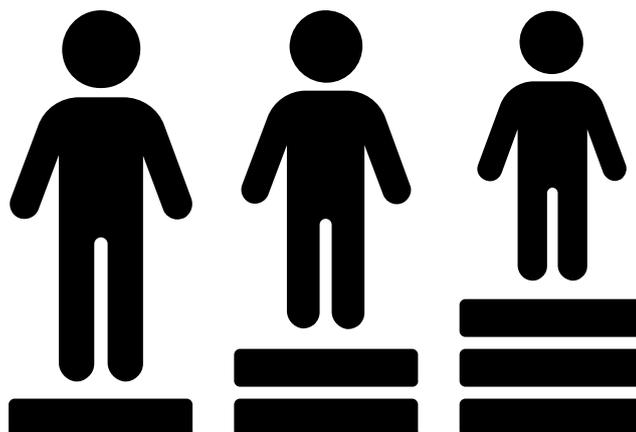


dans les violences il y a l'installation d'une dynamique de répétition, les stratégies de désaccord sont cycliques et récurrentes, elles visent à vérifier et à réaffirmer la domination sur l'autre.

→ *L'impact*
dans le conflit il n'y a pas d'impact, de crainte ou de peur, chacun est libre de s'exprimer et d'échanger spontanément.



dans les violences il y a des impacts, des effets sur la victime : peur, honte, culpabilisation, doute, remise en question ...

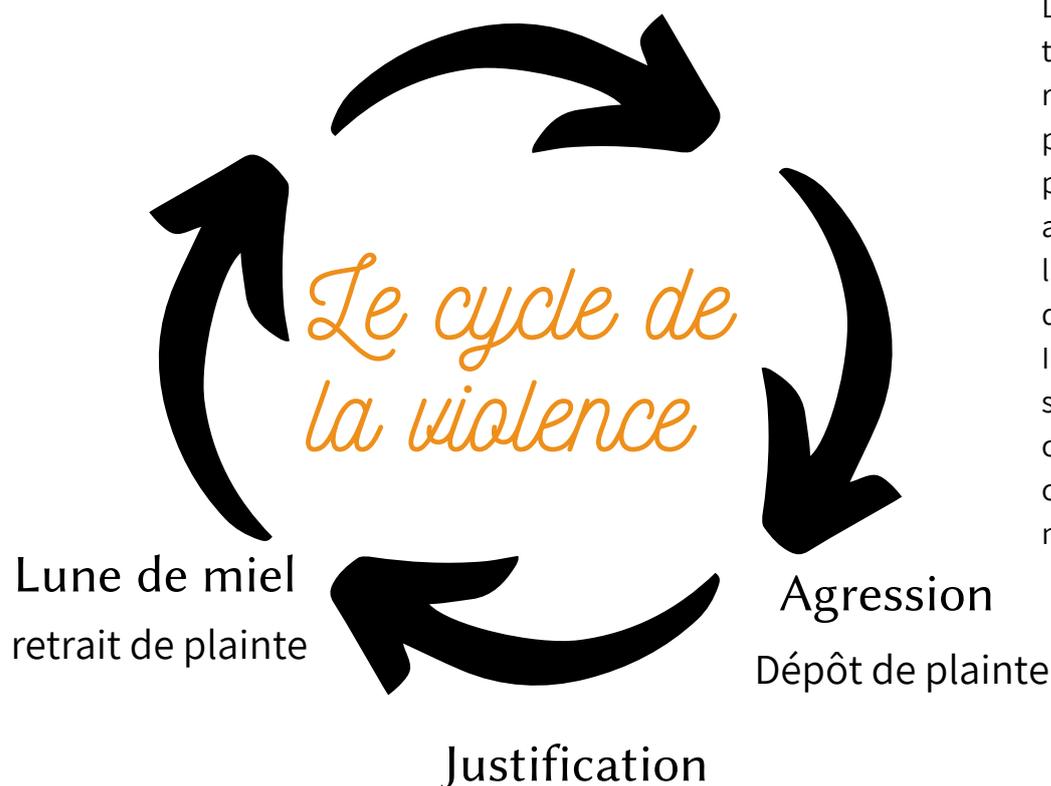


La violence peut prendre différentes formes

- **Physique** : Correspond à toute action qui met en danger l'intégrité physique ou la santé corporelle de la victime.
- **Psychologique** : Stratégie globale d'emprise, d'isolement et de déstabilisation de la victime. Elles sont présentes dans toutes les situations de violences conjugales.
- **Verbale** : Utilisées par l'agresseur pour contrôler, déstabiliser, humilier et détruire la victime.
- **Sexuelle** : Ce sont des violences physiques ou psychologiques peu exprimées car elles restent taboues.
- **Economique** : L'objectif est de réduire l'autonomie de la victime et ainsi, limiter ses possibilités d'échapper à la relation conjugale en la maintenant dans une dépendance financière.
- **Administrative** : Confiscation de tout ou partie des documents d'identité ou administratifs.
- **Cyberviolences** : Elles se manifestent par l'utilisation des technologies pour harceler, surveiller, contrôler ou exercer des pressions sur un partenaire ou ancien partenaire.

C'est un **processus évolutif**, un partenaire à une emprise sur l'autre, les enfants sont impactés.
La violence peut mener jusqu'au décès de la victime dans les cas les plus graves.

Escalade de la tension



Le cycle de la violence conjugale tente de dégager les processus répétitifs liés à la violence entre partenaires. Ce modèle explique en partie comment la victime est amenée à rester/retourner avec l'auteur.e malgré ce qu'elle subit dans la relation.

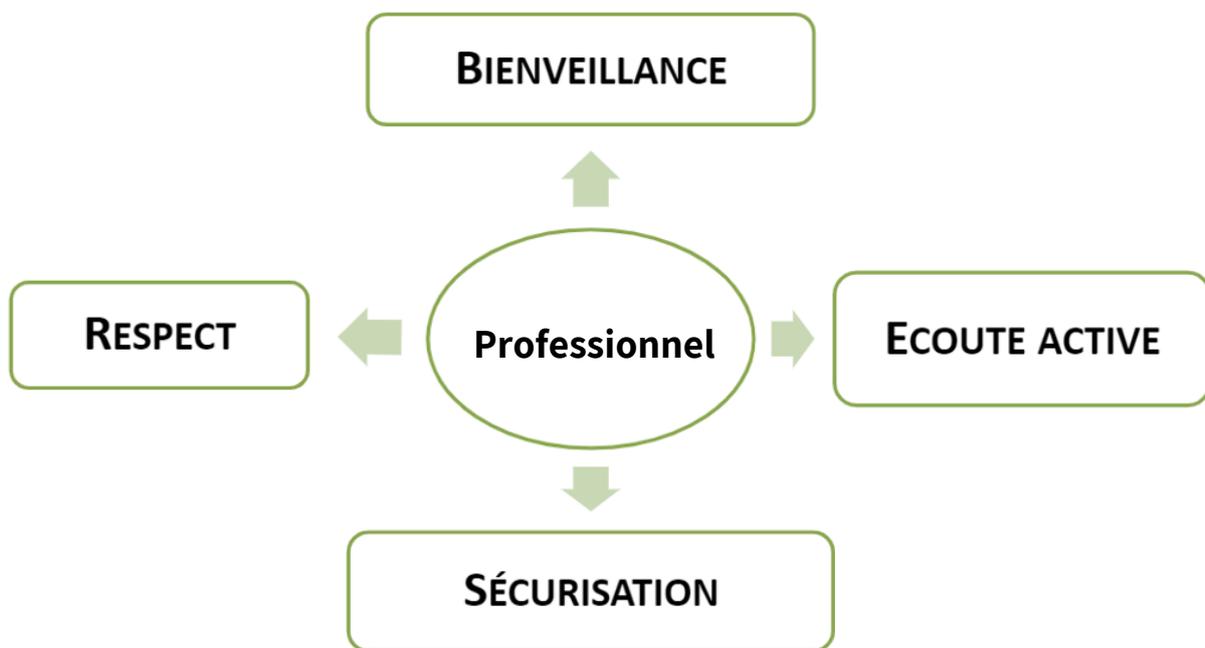
Il est intéressant de compléter ce schéma avec la notion de "contrôle coercitif". On se place cette fois du côté de l'auteur et des mécanismes mis en place pour créer l'emprise.

ACCUEILLIR : Accueillir la parole de la victime. Si une personne vous dit être victime de violence, vous ne devez pas remettre en cause ce qu'elle vous dit. **Vous devez faire preuve d'une écoute active et ne pas la brusquer.**

ORIENTER : Vous devez **orienter la victime vers les organismes qui lui permettront de lui donner tous les éléments pour qu'elle puisse sortir de ces violences.** Vous n'êtes pas juge, ni procureur, ni enquêteur et pas non plus psychologue. Toutefois votre rôle est crucial, car vous pouvez être le professionnel qui est à l'origine du déclic que la victime va avoir.

Le premier à lui avoir dit " Ce que vous vivez n'est pas normal, ça s'appelle de la violence et c'est puni par la loi".

4 principes fondamentaux



Les phrases à bannir

Pourquoi ne pas avoir porté plainte ?
Avez-vous provoqué votre conjoint ?
Pourquoi vous n'avez rien fait ?

Ce qu'il faut dire

Vous n'y êtes pour rien
Les violences sont interdites par la loi
Comment vous sentez-vous depuis ces agressions?

Ce qu'il faut faire

Accueillir dans un lieu calme et confidentiel, expliquer que ce qu'elle vit n'est pas normal
Inviter la victime à s'exprimer et prendre en compte ses difficultés
Expliquer la nécessité d'aller voir des professionnels (police nationale, association d'aide aux victimes)

La prise en charge des victimes



Lister avec la victime les partenaires ressources près de chez elle ainsi que les contacts.

POUR PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AU RETOUR AU DOMICILE OU AU DÉPART

Quelles suites envisagez-vous ? Envisagez-vous de quitter le domicile ?

SI LA VICTIME NE SOUHAITE PAS QUITTER LE DOMICILE <i>Lui délivrer des conseils simples pour permettre de préparer ultérieurement la séparation.</i>	SI LA VICTIME SOUHAITE QUITTER LE DOMICILE <i>Le niveau de danger est élevé.</i>
<p>1/ Identifier des personnes pouvant venir en aide en cas d'urgence</p> <ul style="list-style-type: none"> Avez-vous la possibilité d'être logée provisoirement ailleurs qu'à votre domicile ? Le mis en cause peut-il provisoirement être logé par la famille, des amis ? 	<p>1/ Vérifier avec elle quelles sont les options d'hébergement sécurisées (famille, amis) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avez-vous la possibilité d'être logée provisoirement ailleurs qu'à votre domicile ? Le mis en cause peut-il provisoirement être logé par la famille, des amis ? <p>Si besoin : rechercher une mise à l'abri en urgence [à remplir avec les coordonnées locales]</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>NB : Prévoir d'accompagner la victime sur le lieu d'hébergement sécurisé.</p>
<p>2/ Lui conseiller d'enregistrer dans son portable et apprendre par cœur les numéros de téléphone importants (service de police, SAMU, 39 19 ...)</p>	<p>2/ Il est indispensable dans ce cas de lui proposer de l'accompagner pour récupérer ses affaires en sécurité.</p>
<p>3/ Lui conseiller d'informer les enfants sur la conduite à tenir (aller chez les voisins, appeler le 17...)</p>	<p>3/ Orienter vers un dispositif associatif pour un accompagnement spécialisé, y compris pour ses enfants : [à remplir avec les coordonnées locales]</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
<p>4/ Lui conseiller de scanner et enregistrer dans une boîte mail connue uniquement de la femme (ou dans un disque dur externe placé en lieu sûr : avocate ou avocat, associations...) certains documents (papier d'identité, carte de Sécurité Sociale, bulletins de salaires, diplômes, documents bancaires, titres personnels de propriété ...) ainsi que des éléments de preuves (certificats médicaux, récépissé de dépôt de plainte et/ou de main courante, décisions judiciaires, copie d'écran de SMS ou autres).</p>	<p>4/ Orienter vers des permanences juridiques en vue d'établir notamment une ordonnance de protection afin d'obtenir l'interdiction pour l'agresseur d'entrer en relation avec la victime, ses enfants et/ou ses proches ; et ou pour fixer les modalités d'exercice de l'autorité parentale en urgence : [à remplir avec les coordonnées locales]</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>
<p>5/ Lui conseiller d'ouvrir un compte bancaire personnel à son nom de naissance avec une adresse différente de celle de l'auteur (y compris adresse mail de contact)</p>	<p>5/ Informer la victime : en cas de nouveaux faits, elle peut appeler le 17 en cas de danger et/ou venir déposer un complément de plainte.</p>
<p>6/ Lui conseiller de veiller à sécuriser son téléphone portable (et/ou sa tablette) : changer et/ou renforcer ses mots de passe (attention car le partenaire peut recevoir des notifications), supprimer la géolocalisation, vérifier si aucun logiciel espion, effacer l'historique de recherche, ... Plus de conseils sur www.guide-protection-numerique.com</p>	
<p>7/ Informer sur possibilité de bénéficier d'une ordonnance de protection, afin d'obtenir temporairement l'attribution du domicile commun. [à remplir avec les coordonnées locales]</p> <p>_____</p> <p>_____</p>	
<p>8/ Informer la victime sur le fait qu'en cas de nouveaux faits, elle peut appeler le 17 en cas de danger et/ou venir déposer un complément de plainte.</p>	

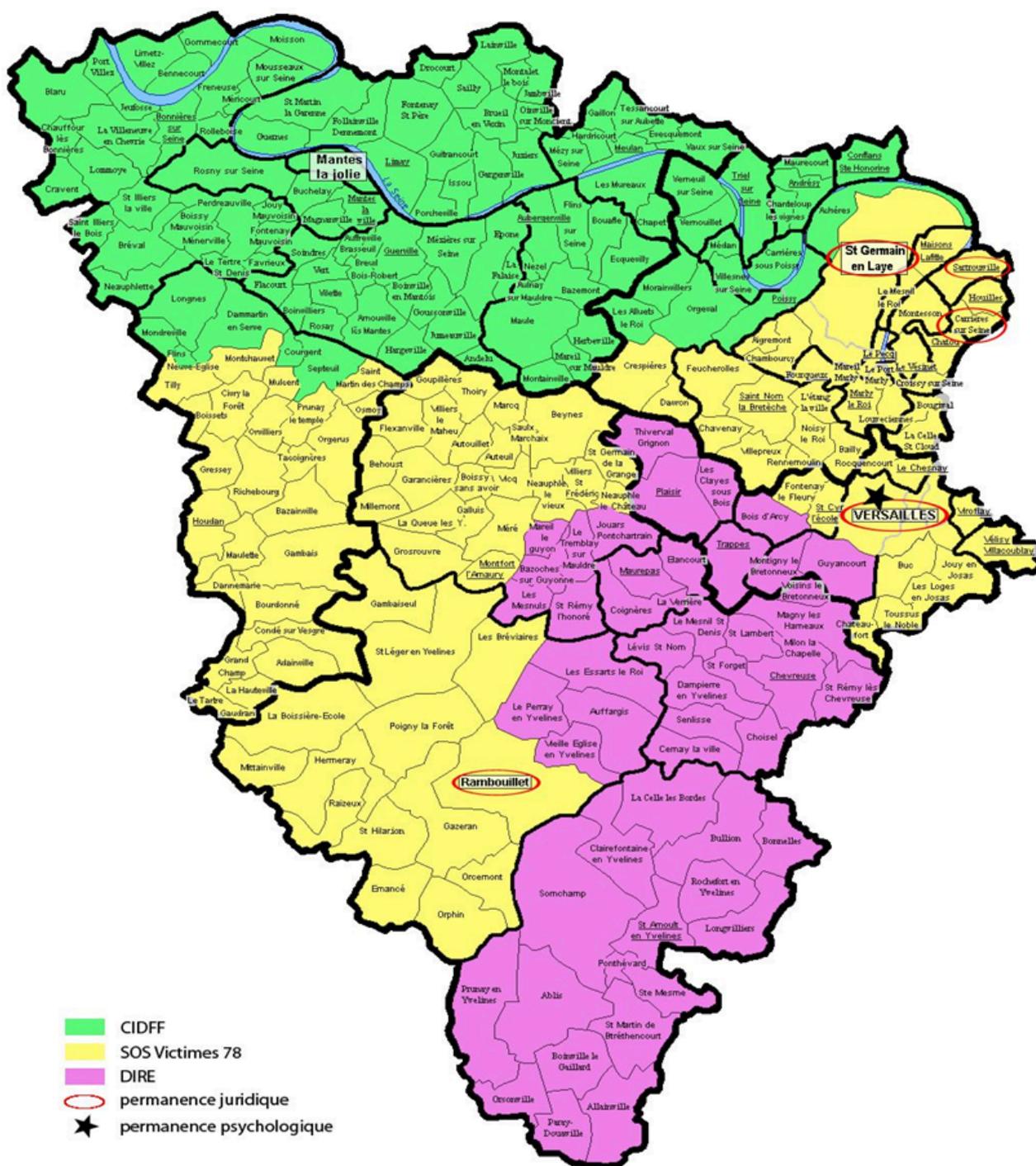
Cette fiche initialement destinée aux forces de l'ordre, peut-être utilisée par vos services. Elle donne des pistes de prise en charge de la victime (par exemple : lister avec elle les personnes ressources susceptibles de l'accueillir avec les enfants en cas de danger grave et imminent, enregistrer les numéros d'urgence, photocopier ses documents administratifs ...).

Le CIDFF 78 est compétent en accès au droit sur l'ensemble du territoire des Yvelines. Nous sommes également porteurs des dispositifs Téléphone Grave Danger (TGD) et Bracelet Anti Rapprochement (BAR).

Le schéma départemental s'applique uniquement en aide aux victimes (hors TGD/BAR) et en fonction de leur lieu de résidence.

Par exemple : une personne demeurant à Rambouillet souhaite une information en matière de divorce, le CIDFF 78 est compétent puisqu'il s'agit d'accès au droit.

Une personne demeurant à Auffargis souhaite une information sur la procédure suite à une agression sexuelle subie sur son lieu de travail. C'est DIRE qui est compétente.



Orientation des victimes

Le 3919 accessible 7j/7 et 24h/24

En cas de danger immédiat le 17, le 18 ou le 114

Plateforme numérique de signalement des atteintes aux personnes et
d'accompagnement des victimes (PNAV)

<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Viol Femmes Information : 0 800 05 95 95

Mémo de vie

Tchat Comment on s'aime: <https://commentonsaime.fr/>

CIDFF 78 01.30.74.21.01- cidffdesyvelines@gmail.com -
yvelines.cidff.info

DIRE 01 30 44 19 87 - dire.aav78@gmail.com - www.associationdire.fr

SOS Victimes 78 01 30 21 51 89 - contact@francevictimes78.fr -
www.francevictimes78.fr